



Département de l'Ardèche

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

### Séance du 5 juillet 2023

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
48	60

#### Date de convocation

**29 juin 2023**

#### Patrimoine – Reconduction du marché à bon de commandes pour les travaux de voirie

**N° de la délibération  
2023-418**

Secrétaire de séance :  
Laëtitia BOURJAT

Le 5 juillet 2023 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Georges Brassens à Tournon-sur-Rhône sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

**Présents :** MM. Xavier ANGELI, Laurent BARRUYER, Mme Céline BELLE, David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, M. Patrick CETTIER, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Amandine DEYGAS, MM. Yann EYSSAUTIER, Bruno FAURE, Mmes Muriel FAURE, Valina FAURE, Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mme Isabelle FREICHE, M. Michel GAY, Mme Brigitte GIACOMINO, M. Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Elisabeth JUNIQUE, Marie-Claude LAMBERT, M. Gilbert LA RUSSA, Mme Danielle LECOMTE, M. Fabrice LORiot, Mme Christelle MARION, M. Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Agnès OREVE, Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, Ingrid RICHIOUD, MM. Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Marc SIMONEL, Mme Michèle VICTORY, MM. Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

**Excusés :** M. Xavier AUBERT (pouvoir à M. Nathalie RAZE), M. Pascal BALAY (pouvoir à Mme Stéphanie NOUGUIER), M. Paul BARBARY (pouvoir à Mme Valina FAURE), M. Michel BRUNET (pouvoir à M. Alain SANDON), M. Guy CHOMEL (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), M. Pascal CLAUDEL (pouvoir à Mme Isabelle FREICHE), Mme Christèle DEFRANCE (représentée par sa suppléante Mme Brigitte GIACOMINO), M. Denis DEROUX (représenté par son suppléant M. Marc SIMONEL), M. Patrick FOURCHEGU (pouvoir à M. Xavier ANGELI), Mme Annie FOURNIER (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Ingrid RICHIOUD), M. Pierre MAISONNAT (pouvoir à M. Laurent BARRUYER), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), M. Gérard ROBERTON (représenté par sa suppléante Mme Céline BELLE), M. Bruno SENECLAUZE (pouvoir à Mme Annie GUIBERT), M. Jean-Paul VALLES (pouvoir à Mme Delphine COMTE), M. Jean-Michel MONTAGNE, M. Pascal BIGI, Mme Véronique BLAISE, Mme Mélanie DONGEY, Mme Myriam FARGE, M. Pierre GUICHARD, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Charles Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Mme Anne SCHMITT, M. Pascal SEIGNOVERT.

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo ;

Vu le code de la commande publique et notamment son article R.2123-1 ;

Vu la délibération n°2022-599 du 12 octobre 2022 portant délégation du Conseil d'Agglomération au Président ;

Considérant qu'un accord cadre à bons de commande a été conclu en août 2020 pour confier l'exécution de travaux de génie civil - de réseaux divers ou de travaux connexes de compétence communautaire et ce pour une durée d'un an reconductible 3 fois un an ;

Considérant que ce dernier arrive à échéance en août 2023 et qu'il convient de le relancer ;

Considérant les besoins des différents services d'ARCHE agglo en matière d'exécution de travaux de construction et d'entretien de chaussées, parkings, aires de stationnement ou stockage, trottoirs, installation d'éléments préfabriqués pour la collecte des ordures ménagères résiduelles et tri sélectif, d'extension de réseaux, extension d'infrastructures existantes ;

Considérant les montants max envisagé, il convient de lancer la consultation selon une procédure adaptée, en application de l'article R. 2123-1, 1° du code de la commande publique

Considérant la nature des prestations, il est proposé de conclure un accord-cadre à bons de commande, mono- attributaire en application des articles R.2162-1 à R.2162-6 et R.2162-13 à R.2162-14 du Code de la Commande publique avec les caractéristiques substantielles suivantes :

- une durée d'un an, renouvelable trois fois un an ;
- un allotissement géographique favorisant l'accès à la commande publique des petites et moyennes entreprises et correspondant à la réalité du territoire comprenant les communes suivantes :

**Lot 1 :** Arlebosc, Boucieu le Roi, Bozas, Cheminas, Colombier le Jeune, Colombier le Vieux, Etables, Lemps, Palhairès, Plats, Saint Barthélémy le Plain, Saint Félicien, Saint Victor, Sécheras, Vaudevant, Saint Jean de Muzols, Vion.

**Lot 2 :** Beaumont Monteux, Chanos Curson, Erôme, Gervans, Glun, La Roche de Glun, Mauves, Mercuriol-Veunes, Serves sur Rhône, Tain l'Hermitage, Tournon sur Rhône, Pont de l'Isère, Crozes Hermitage.

**Lot 3 :** Arthemonay, Bathernay, Bren, Chantemerle les Blés, Charmes sur l'Herbasse, Chavannes, Larnage, Margès, Marsaz, Montchenu, Saint Donat sur l'Herbasse.

- Des montants mini maxi suivants :

	Montant minimum annuel	Montant maximum annuel
Lot 1	25 000 € HT	300 000 € HT
Lot 2	25 000 € HT	300 000 € HT
Lot 3	25 000 € HT	300 000 € HT

- Pondération des Critères de jugement des offres :  
60 points pour le prix  
40 points pour la valeur technique

Après en avoir délibéré à :

- 60 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Envoyé en préfecture le 07/07/2023

Reçu en préfecture le 07/07/2023

Publié le

ID : 007-200073096-20230705-DELIB\_2023\_418-DE



Le Conseil d'Agglomération :

- **APPROUVE** le principe de cette consultation ainsi que les caractéristiques principales du contrat,
- **AUTORISE** le lancement de la consultation sous forme d'accord cadre à bons de commande, selon une procédure adaptée,
- **AUTORISE** le Président à signer le futur accord-cadre à bons de commande, les avenants nécessaires à son exécution ainsi que tout document afférent à la présente délibération,
- **PRECISE** que les crédits sont prévus au budget.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 5 juillet 2023.